

leur donner tous les moyens de la fréquenter. Le général trouva, un matin du mois de mars 1904, cette pièce sur son bureau; il la lut et écrivit en marge cette phrase qui devait être sa condamnation: "*Il fallait laisser les enfants à ceux qui savaient en prendre soin.*" Un domestique remit par maladresse la circulaire annotée à l'employé qui revenait chercher la réponse. Elle alla jusqu'au ministère.

Le 6 mars, le général était mandé télégraphiquement à Paris. Là, n'ayant pas l'habitude de fuir les responsabilités, il déclara tout net avoir annoté la circulaire, parce que c'était son droit. "Ah! général, lui dit le ministre, vous valez mieux que moi; vous êtes bien heureux de croire, d'avoir la foi ... Mais vous "... Nous passons les autres détails.

Par un décret du 8 mars, il était relevé de ses fonctions. Il se retira alors à Saint-Brieuc où l'atteignit la limite d'âge le 12 mars 1909. Cinq longues années d'inactivité lui firent expier le blâme que sa conviction de chrétien ne lui avait pas permis de taire. Si nous ajoutons que le général n'avait pas une grosse fortune, mais une famille de huit enfants à entretenir, on comprendra combien sa peine fut cruelle.

Eh bien! on ne put surprendre sur ses lèvres le moindre murmure, la plus petite récrimination. Il garda le calme, la sérénité d'âme; il but son calice d'amertume avec la plus entière résignation, avec amour, adorant en secret les desseins de la divine Providence qui permettait de telles épreuves. Il ne maudissait pas celui qui l'avait frappé, il le plaignait. Sa confiance en Dieu était admirable, inébranlable. Quel caractère et quelle grandeur d'âme! On ne la trouve si complète que dans les saints.

Il mourut le 27 mars 1910, au soir de la fête de Pâques, "comme si Dieu avait voulu prouver que son serviteur de prédilection ressuscitait dans la vie éternelle."